

CONVENTION
POUR LA FORMATION COMPLEMENTAIRE DES MAITRES CHIEN DE SECURITE PRIVEE

Ce stage est destiné aux maîtres chien de sécurité privée ayant déjà un numéro CAR et actuellement employé par une entreprise de surveillance et de gardiennage avant le 1 janvier 2010

Cette formation complémentaire conforme au I et II de l'article 2-1 du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 permettra donc d'obtenir l'aptitude professionnelle requise par les services de la Préfecture

Les morphotypes des chiens devront être conforme au races de chiens autorisés pour les épreuves de travail de la SCC (depuis le 1 janvier 2010)

Le programme est basé sur une formation théorique sans le chien d'une journée qui se déroulera le samedi 2011 de 09h00 à 17h00 à la salle de séminaire du BUFFALO GRILL de St Jean de Védas (34)

Puis sur une formation pratique avec son chien de 2 jours du 2011 de 09h00 à 18h00 (pause déjeuner vers midi) sur le terrain d'entraînement situé chemin la calade face au MATCHICO à Lattes

Tenue : Tenue civile pour la formation théorique du samedi
Tenue de travail avec logo badge carte pro pour la formation pratique (prévoir rechange et tenue usagée)

Documents à me faire parvenir par mail (fox@francisfontaine.fr) avant le stage :
Attestation de certificat professionnelle à remplir pour votre partie par chaque stagiaire
Cette présente convention datée signée « bon pour accord »

Documents à présenter le jour du stage par stagiaire :
Photocopie de la carte d'identification du chien
Photocopie des vaccinations CHLPPi +R du Passeport européen (en cours de validité)
Photocopie de l'attestation d'assurance couvrant le chien (attention pour les chiens catégorisés)
Photocopie du permis de détention délivré par la mairie pour les propriétaires de chiens catégorisés

Matériel nécessaire pour la formation pratique :
Laisse (mini 1 m) , collier chaînette, collier intervention, longe 5 m, muselière de frappe, harnais si possible, ne pas oublier une gamelle et de l'eau,

Consignes à respecter :
Les chiens devront déjà avoir été sortis des véhicules et avoir effectuer leurs éventuels besoins lors d'une petite promenade avant la séance.
Les chiens doivent rester en permanence en laisse sous le contrôle du maître ou à l'attache ou dans le véhicule mais en aucun cas ne doivent divaguer sur le terrain

Déroulement du stage pratique :
Conforme au plan de stage joint précédemment
Une évaluation de l'équipe cynophile sera réalisée en début de formation
Les épreuves pratiques ainsi que le QCM seront notés sanctionnant l'attestation

Les stagiaires seront libres pendant la pause déjeuner

Coût de la formation : 330 euros HT /stagiaire chèque à l'ordre de « francis fontaine » à l'adresse suivante :
Fontaine français st pierre de malaure 47270 ST URCISSE

Fait le

Francis FONTAINE

Agrément préfecture de l'hérault N° 2009-I-2740 du 16 octobre 2009



Pour l'entreprise :

